



AMF

« Association pour la Médiation Familiale » Asbl

www.amf.be

e-mail: info@amf.be

Compte n° 363-0178874-46

Organisme agréé selon la loi du 21/02/2005

FORMATION CONTINUEE EN APPROFONDISSEMENT DE MEDIATION FAMILIALE :

Comment favoriser l'accomplissement des multiples deuils des conjoints et des enfants ET progresser dans le travail de médiation familiale

Formatrice : **Catherine GHYS**: psychothérapeute, médiatrice familiale, formatrice en médiation dans diverses organisations et hautes écoles et superviseure.

Présentation :

Comment et dans quelles limites travailler la place du contentieux conjugal dans la médiation familiale ?

Comment concilier ce travail utile – pour favoriser les multiples deuils à accomplir par les conjoints/parents, les enfants et l'entourage- avec le souhait des clients de progresser dans le travail en médiation ?

Objectif :

Apprendre à poser des questions avec délicatesse et discernement avec un regard systémique sur le fonctionnement du couple.

Devenir plus à l'aise pour poser toutes les questions qui nous semblent utiles à la médiation, Ces compétences favoriseront la nécessaire création d'un lien entre le médiateur et les médiés, sa multipartialité, l'efficacité de ses interventions et la position d'un cadre sain à la médiation.

Poser une réflexion sur quelques enjeux sous-jacents à la médiation, et certains effets thérapeutiques indirects pour les partenaires .

Date : 16.10.2009, de 9h30 à 17h30.

Lieu : Châlet du Laerbeek, Avenue du Laerbeek 145 à 1090 JETTE.

Coût :

Membres AMF 100 €, non membres AMF 120 € (repas compris).à verser au moins 6 jours avant .

A verser sur le **nouveau** compte ING n° 363-0178874-46 avec comme référence vos nom, prénoms et la référence «Deuils et médiation »

Accréditation OBF pour la formation permanente : 6 points